

## PLATEAU DES GLIÈRES

CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL  
TOURISTIQUE À L'ENTRÉE EST  
(GLIÈRES-VAL-DE-BORNE)

LE DÉPARTEMENT PREMIER PARTENAIRE DU TERRITOIRE

TOURISME



Planning prévisionnel des travaux :  
printemps 2027 au printemps 2028



  
D'INFOS



# CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL TOURISTIQUE À L'ENTRÉE EST DU PLATEAU DES GLIÈRES

Pour faire face à l'augmentation de la fréquentation du Plateau des Glières, été comme hiver, le Département de la Haute-Savoie a décidé de construire un deuxième espace d'accueil et de services toutes saisons. Plus petit que la Maison du Plateau (à l'ouest), ce nouveau bâtiment complètera l'offre existante.

## LOCALISATION

La maison d'accueil sera construite à l'entrée est du Plateau des Glières, sur la commune de Glières-Val-de-Borne, au lieu-dit Chez La Jode. Le terrain retenu pour la construction correspond aujourd'hui au parking situé devant le restaurant Chez Regina.

## COÛT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION :

**2,97 millions d'euros TTC, financés à 100 %  
par le Conseil départemental.**

## CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface du terrain : **3 683 m<sup>2</sup>** ; surface de plancher du bâtiment : **500 m<sup>2</sup>**

### Équipements intérieurs pour les visiteurs :

- Un hall d'accueil avec un guichet commun pour les forfaits et l'école de ski
- Des sanitaires et des vestiaires publics
- Un pôle location de ski
- Une salle de fartage
- Un local pour VTT avec des bornes de recharge
- Une salle hors-sac tout public et une salle hors-sac scolaires
- Un poste de secours

### Équipements intérieurs pour les agents :

- Un garage pour motoneige avec espace de stockage
- Des locaux techniques
- 2 logements de type studio T1 pour les saisonniers

## AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

- Une aire de stationnement pour les véhicules de secours
- Une aire de dépose et une aire de retournement pour les navettes 19 places
- Des bornes de recharge pour les voitures électriques
- Un parking pour les véhicules légers

## UNE CONSTRUCTION RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT

Le terrain étant classé en zone naturelle selon le plan local d'urbanisme de la commune, le Conseil départemental mène actuellement des études afin de minimiser les impacts sur le milieu naturel. C'est notamment le cas pour le système d'assainissement non collectif.

L'architecture du bâtiment permet au bâtiment de s'intégrer au mieux dans l'environnement écologique exceptionnel du Plateau : façade principale surplombée d'un toit à deux pans se rapprochant des gabarits des fermes alentours, galerie à l'étage, toit terrasse végétalisé à l'arrière du bâtiment au-dessus des espaces techniques...